

CHAPITRE IV.

III. LOI DE REPRODUCTION.

Obstacles à la reproduction. — Perfectionnement des races. — Célibat. — Mariage. — Polygamie.

328 — La reproduction des êtres vivants est-elle une loi de nature ?

« Oui, cela est évident ; sans la reproduction le monde corporel périrait. »

329 — Si la population suit toujours la progression croissante que nous voyons, arrivera-t-il un moment où elle sera exubérante sur la terre ?

« Non ; Dieu y pourvoit et maintient toujours l'équilibre. »

330 — Il y a en ce moment des races humaines qui diminuent évidemment ; arrivera-t-il un moment où elles auront disparu de dessus la terre ?

« Oui, c'est vrai ; mais c'est que d'autres ont pris leur place, comme d'autres prendront la vôtre un jour. »

— Les hommes actuels sont-ils une nouvelle création, ou les descendants perfectionnés des êtres primitifs ?

« Ce sont les mêmes qui sont *revenus* se perfectionner, mais qui sont encore loin de la perfection. »

Ainsi la race humaine qui, par son augmentation, tend à envahir toute la terre et à remplacer les races qui s'éteignent, aura sa période de décroissance et de disparition. D'autres races plus perfectionnées la remplaceront, qui descendront de la race actuelle, comme les hommes civilisés de nos jours descendent des êtres bruts et sauvages des temps primitifs.

331 — Les lois et les coutumes qui ont pour but d'apporter des obstacles à la reproduction sont-elles contraires à la loi de nature ?

« Oui. »

— Cependant il y a des espèces d'êtres

vivants, animaux et plantes, dont la reproduction indéfinie serait nuisible à d'autres espèces, et dont l'homme lui-même serait bientôt la victime ; comment-il un acte répréhensible en arrêtant cette reproduction ?

« Non ; Dieu a donné à l'homme sur tous les êtres vivants un pouvoir dont il doit user pour le bien, mais non abuser. Il peut régler la reproduction selon les besoins ; il ne doit pas l'entraver sans nécessité. »

332 — Que faut-il penser des usages, qui ont pour effet d'arrêter la reproduction en vue de satisfaire la sensualité ?

« Cela prouve combien l'homme est dans la matière et la prédominance du corps sur l'âme. »

333. — Le perfectionnement des races par la science est-il contraire à la loi de nature ?

« Non, on doit tout faire pour arriver à la perfection, et l'homme lui-même est un instrument dont Dieu se sert pour arriver à ses fins. »

La perfection étant le but auquel tend la nature, c'est répondre à ses vues que de favoriser cette perfection. L'homme se conforme donc à la loi de Dieu quand il demande à l'art ou à la science le perfectionnement des races.

334 — Le célibat volontaire est-il un état de perfection méritoire aux yeux de Dieu ?

« Non, et ceux qui vivent ainsi par égoïsme déplaisent à Dieu et trompent tout le monde. »

— Le célibat n'est-il pas de la part

de certaines personnes un sacrifice dans le but de se vouer plus entièrement au service de l'humanité ?

« Cela est bien différent ! Tout sacrifice personnel est méritoire quand c'est pour le bien ; plus le sacrifice est grand, plus le mérite est grand. »

Dieu ne peut pas se contredire, ni trouver mauvais ce qu'il a fait ; il ne peut donc voir un mérite dans la violation de sa loi ; mais si le célibat par lui-même n'est pas un état méritoire, il n'en est pas de même lorsqu'il constitue, par la renonciation aux joies de la famille, un sacrifice accompli au profit de l'humanité. Tout sacrifice personnel en vue du bien, *et sans arrière-pensée d'égoïsme*, élève l'homme au-dessus de sa condition matérielle.

335 — Le mariage, c'est-à-dire l'union permanente de deux êtres, est-il conforme ou contraire à la loi de nature ?

« C'est un progrès dans la marche de l'humanité. »

— Quel serait l'effet de l'abolition du mariage sur la société humaine ?

« Le retour à la vie des bêtes. »

Le mariage est un des premiers actes de progrès dans les sociétés humaines, et se retrouve chez tous les peuples, quoique dans des conditions diverses, car l'union libre et fortuite des sexes est l'état de nature. L'abolition du mariage serait donc le retour à l'enfance de l'humanité, et placerait l'homme au-dessous même de certains animaux qui

lui donnent l'exemple d'unions constantes.

336 — L'indissolubilité absolue du mariage est-elle dans la loi de nature ou seulement dans la loi humaine ?

« C'est une loi humaine très contraire à la loi de nature. Mais les hommes peuvent changer leurs lois ; celles de la nature sont immuables. »

237 — L'égalité numérique qui existe à peu de chose près entre les sexes, est-elle un indice de la proportion selon laquelle ils doivent être unis ?

« Oui. »

— Laquelle des deux, de la polygamie ou de la monogamie est la plus conforme à la loi de nature ?

« La polygamie est une loi humaine dont l'abolition marque un progrès social. »

— En quoi l'abolition de la polygamie marque-t-elle un progrès social ?

« Le mariage, selon les vues de Dieu, doit être fondé sur l'affection des êtres qui s'unissent. Avec la polygamie, il n'y a pas d'affection réelle ; il n'y a que sensualité. »

Si la polygamie était selon la loi de nature, elle devrait pouvoir être universelle, ce qui serait matériellement impossible vu l'égalité numérique des sexes.

La polygamie doit être considérée comme un usage, ou une législation particulière appropriée à certaines mœurs, et que le perfectionnement social fait peu à peu disparaître.

CHAPITRE V.

IV. LOI DE CONSERVATION.

Instinct de conservation. — Jouissance des biens terrestres. — Nécessaire et superflu. — Limite des besoins et des jouissances de l'homme. — Excès et abus. — Privations volontaires. — Mortifications ascétiques. — Mutilations. — Suicide.

338 — L'instinct de conservation est-il une loi de nature ?

« Sans doute ; il est donné à tous les êtres vivants. »